Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_19_03-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yannick CHAPELAIN, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Madame Béatrice REDON, Monsieur Philippe GUIGNARD
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-19 **BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 27 Janvier 2026, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année. Dans le cadre du référentiel M57, ces opérations s'inscrivent en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_19_03-DE

- une section d'investissement qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2026 a été élaboré dans un contexte national particulièrement délicat, marqué par de fortes incertitudes ainsi que par l'exigence d'un cadre budgétaire pluriannuel visant à réduire le déficit public. Cela implique une baisse des dépenses de l'État, la mobilisation de nouvelles recettes (taxe sur les holdings patrimoniales, prolongation d'impôts exceptionnels) et une contribution accrue des différents acteurs publics, dont les collectivités territoriales
Dans ce cadre, la construction du Budget Primitif 2026 s'inscrit non seulement dans la volonté de garantir une action publique de haute qualité, mais également dans une démarche continue d'efficacité et d'optimisation des ressources. L'objectif est de préserver durablement la solidité financière de notre collectivité tout en répondant aux attentes croissantes des citoyens.

On notera une progression contenue de 2.46 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2025 malgré une évolution subie des charges de personnel et une hausse prévisionnelle des recettes réelles de 0.08 %.

La volonté politique affichée reste de contenir le niveau de dépenses afin de dégager une capacité à financer les projets d'investissement nécessaires pour notre ville.

Les dépenses et les recettes prévues pour l'exercice s'équilibrent à un montant global de 17 125977,00 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à	12 027 150,00 €
La section d'investissement s'élève à	5 098 827,00 €

Le budget présente les caractéristiques suivantes :

I. **Fonctionnement**

□ *1.1 Au niveau des dépenses*

- Un coût prévisionnel de l'énergie plus mesuré contrairement à 2023 et 2024 ;
- La continuité des services offerts à la population dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des écoles, de la culture et de l'environnement, mais également de l'aide et de l'accompagnement à travers France Services ;
- Une restauration collective engagée dans les objectifs EGalim et la cantine à 1 € malgré un coût denrées en hausse ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_19_03-DE

- Le maintien des aides financières, techniques et humaines apportées au monde associatif ;
- L'aide sociale, notamment via le CCAS, qui reste une priorité ;
- Un centre de santé qui se développe et joue pleinement son rôle avec une subvention d'équilibre modérée étant donné l'importance du sujet pour la population ;
- La continuité d'actions engagées au profit de la population ;
- La masse salariale en augmentation de 2,4 % dont la prévision se situe à 6 866 000,00 €. Cette augmentation résulte, entre autres :

  ✓ De mesures nationales qui s'imposent à la collectivité :
  - Revalorisation de 3 points de la part patronale de la CNRACL (retraite fonctionnaire) sur 4 ans (jusqu'en 2028),
  - Avancements d'échelons,
  - Indemnités liées à l'organisation des élections.

  ✓ De mesures locales :
  - Augmentation de la participation employeur pour la Mutuelle,
  - Renfort recensement,
  - Evolutions salariales dues au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- Pérennisation d'évènements fédérateurs qui créent de véritables moments de convivialité pour les citoyens.

□ ***1.2 Au niveau des recettes***

- Les prévisions de recettes de produits de services sont ajustées et proches du Budget 2025 par mesure de prudence ;
- Le montant des impôts et taxes est estimé à 8 531 000,00 € ;
- L'excédent de fonctionnement reporté s'inscrit pour un montant de 980 158,23 €.

II. <u>Investissement</u>

<u>Des dépenses réelles d'investissement estimées à 2 781 529,50 €, dont près de 970 000,00 € pour 5 opérations majeures (avec reports)</u>

Point-Virgule : étanchéité toiture/panneaux photovoltaïques	95 000,00 €
Réfection Ouvrages Harel de la Noé	433 000,00 €
Acqueduc rue de Douvenant	172 000,00 €
Aménagement Boutdeville-St Ilan	170 000,00 €
Reprise stationnements Grand-Pré	100 000,00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_19_03-DE

2.1 Des dépenses liées à des subventions d'équipement (avec reports) dont

Logement social	409 297,00 €
Eclairage public/Effacement de réseaux	127 203,15 €

2.2 Des dépenses liées à des travaux sur les bâtiments 368 128,65 €

Mairie : caméras de vidéo protection, remplacement porte d'entrée salle Saulniers
CTM : motorisation portail coulissant extérieur
Maison St Pern : changement sols, porte, vélux
Logements gendarmerie : travaux entretien
Ecole des Fontenelles : réparation chéneaux et gouttières
Médiathèque : réfection toiture étanchéité + isolation + panneaux photovoltaïques
Cuisine centrale : remplacement sols des îlots D et E et résine de sol auvent arrière extérieur

2.3 Des dépenses liées à des travaux de voirie 1 411 104,80 €

Champ du Chêne, Chemin des Nouettes, rue de Brest-reprise trottoir, reprise stationnements parking esplanade et Verger, rue de la cage, rue des épines blanches...
Réfection ouvrages Harel de la Noé, étude et travaux Boutdeville...

2.4 Des dépenses liées aux travaux liaisons douces et accessibilité 41931,52 €

2.5 Des dépenses liées à des acquisitions 297 620,89 €

Matériel technique, d'entretien, de restauration
Matériel informatique, véhicule, et mobilier divers

En parallèle de cette synthèse du projet de Budget 2026, un descriptif détaillé est proposé, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Considérant l'organisation de la commission finances du 23 février 2026,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Ville,

Et au regard de l'ensemble des éléments exposés, **je vous propose** :

- d'approuver le Budget Primitif 2026 tel que présenté,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_19_03-DE

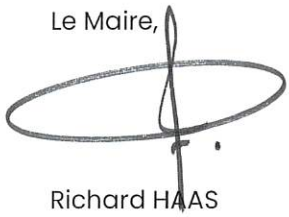
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Valérie TRAISSAC, Jean-Pierre REGNAULT, Marie-Noëlle MORISE, Amandine HARNAY, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 4 mars 2026

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Sylvie GUIGNARD